

# Invenergy

## Avis de projet

Déposé au ministère de l'Environnement et  
de la Lutte contre les changements climatiques

14 juillet 2022

Projet éolien  
Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin

**PESCA**  
ENVIRONNEMENT



## ☐ TABLE DES MATIÈRES

1	IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU DEMANDEUR .....	1
1.1	Identification de l’initiateur de projet.....	1
1.2	Identification du consultant mandaté par l’initiateur de projet.....	1
2	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET.....	2
2.1	Titre du projet .....	2
2.2	Article d’assujettissement du Règlement relatif à l’évaluation et l’examen des impacts sur l’environnement de certains projets .....	2
2.3	Description sommaire du projet et des variantes de réalisation .....	2
2.3.1	Construction.....	2
2.3.2	Exploitation .....	3
2.3.3	Fermeture .....	3
2.4	Objectifs et justification du projet .....	3
2.5	Activités connexes.....	4
2.6	Impact cumulatif .....	4
3	LOCALISATION ET CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET .....	4
3.1	Identification et localisation du projet et de ses activités .....	4
3.2	Description du site visé par le projet .....	4
3.3	Calendrier de réalisation du projet.....	5
3.4	Plan de localisation .....	5
4	ACTIVITÉS D’INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC ET DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES	6
5	DESCRIPTION DES PRINCIPAUX ENJEUX ET IMPACTS APPRÉHENDÉS DU PROJET SUR LE MILIEU RÉCEPTEUR	7
5.1	Description des principaux enjeux du projet .....	7
5.2	Description des principaux impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur....	7
6	ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE.....	8
7	AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS.....	8
8	DÉCLARATION ET SIGNATURE .....	8

## ☐ LISTE DES ANNEXES

Annexe A Localisation du projet



À l'usage du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Date de réception
	Numéro de dossier

## 1 Identification et coordonnées du demandeur

### 1.1 Identification de l'initiateur de projet

Nom :	Énergies renouvelables Invenergy Canada	
Adresse :	Invenergy 67, rue Mowat Toronto (Ontario) M6K 3E3	
Téléphone :	438 408-7837	
Courriel :	<a href="mailto:lrobert@invenergy.com">lrobert@invenergy.com</a>	
Responsable du projet :	M. Louis Robert Directeur, Développement – Énergies renouvelables	
<i>Obligatoire</i> : N° d'entreprise du Québec (NEQ) du Registraire des entreprises du Québec	1175408757	

### 1.2 Identification du consultant mandaté par l'initiateur de projet

Nom :	PESCA Environnement	
Adresse :	895, boulevard Perron ----- Carleton-sur-Mer (Québec) G0C 1J0	
Téléphone :	418 364-3139	
Courriel :	<a href="mailto:mcastonguay@pescaenv.com">mcastonguay@pescaenv.com</a>	
Responsable du projet :	Mme Marjolaine Castonguay, bio. M. Sc. Présidente et directrice générale	

## 2 Présentation générale du projet

### 2.1 Titre du projet

Projet éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin

### 2.2 Article d'assujettissement du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets

Selon l'article 11 de la partie II de l'annexe 1 (liste des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement) du *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets*, la construction d'un parc éolien ou de tout autre type de centrale ou d'installation d'une puissance égale ou supérieure à 10 MW est assujettie à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

### 2.3 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation

Énergies renouvelables Invenenergy Canada (Invenenergy) se joindra à l'Alliance de l'Est afin de développer le projet éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin en partenariat. La variante maximale du projet pourrait compter environ jusqu'à 80 éoliennes d'une hauteur maximale d'environ 200 m. La capacité maximale totale du projet est de 480 MW.

Le projet éolien serait principalement situé en milieu forestier exploité sur des terres publiques, sur le territoire des MRC de Kamouraska, de Témiscouata et de Rivière-du-Loup. La superficie d'occupation requise serait de 35 845 ha sur les terres du domaine de l'État.

Les infrastructures et équipements du projet incluent les éoliennes, un réseau de chemins, un réseau collecteur souterrain et un poste de raccordement au réseau d'Hydro-Québec. Le début de la construction aurait lieu après l'obtention du décret gouvernemental ainsi que de l'émission des autorisations ministérielles, soit vers le mois d'août 2024. La mise en service est prévue en décembre 2026.

Le projet éolien se divise en trois phases distinctes : la construction, l'exploitation et la fermeture. L'étude d'impact couvrira ces trois phases.

#### 2.3.1 Construction

Les principales activités durant la construction seraient les suivantes :

- Mobilisation du chantier;
- Déboisement et décapage des superficies requises (chemins et aires d'implantation des éoliennes);
- Construction et amélioration des chemins;
- Transport des composantes;
- Construction des fondations;
- Assemblage des éoliennes;

- Installation du réseau collecteur et du poste de raccordement;
- Remise en état des aires de travail;
- Mise en service.

L'initiateur s'assurera d'harmoniser le déboisement et les autres activités de construction avec les usages actuels du territoire, soit les activités récréotouristiques, les activités acéricoles, la présence d'infrastructures de télécommunication, la chasse et les zones protégées.

Les éoliennes seront installées sur des fondations de béton selon la nature du sol. S'ils s'avèrent nécessaires, des travaux de dynamitage seront réalisés. Les composantes des éoliennes (tours, rotors, nacelles et pales) seront installées à l'aide de grues.

La surveillance environnementale durant les activités de construction permettra à l'initiateur de s'assurer du respect des règlements et normes en vigueur et des mesures d'atténuation spécifiées dans l'étude d'impact sur l'environnement, au décret gouvernemental ainsi qu'aux permis et autorisations.

### 2.3.2 Exploitation

Les activités pendant l'exploitation permettront d'assurer le bon fonctionnement du parc éolien grâce à un système centralisé et à l'entretien adéquat et régulier des équipements et des infrastructures.

Les activités durant l'exploitation seront les suivantes :

- Présence et fonctionnement des équipements;
- Transport et circulation des employés pour l'entretien et la maintenance;
- Entretien régulier des équipements et des infrastructures du parc éolien, incluant au besoin la réparation et le remplacement de pièces.

Lors de l'exploitation du parc éolien, des suivis seront réalisés selon un programme environnemental élaboré conformément aux exigences des autorités et selon les impacts appréhendés. Les composantes environnementales visées dans ces suivis seront précisées dans l'étude d'impact sur l'environnement.

### 2.3.3 Fermeture

À la fin de l'exploitation, certains équipements du parc éolien seront retirés à moins d'un renouvellement du contrat d'approvisionnement ou de toute autre opportunité de poursuivre la production d'énergie. La fermeture et la restauration du site seront effectuées en conformité avec les lois et règlements applicables.

## 2.4 Objectifs et justification du projet

Invenenergy développe le projet éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin au Bas-Saint-Laurent dans le contexte des appels d'offres A/O 2021-01 et A/O 2021-02 d'Hydro-Québec.

Hydro-Québec prévoit des besoins énergétiques additionnels à partir de 2026, en raison de la croissance de la consommation du secteur industriel et de l'électrification de l'économie québécoise. De plus, le gouvernement du Québec, les gouvernements des provinces limitrophes et les états du Nord-est américain se sont dotés, au cours des dernières années, de politiques visant la réduction des émissions de gaz à effet

de serre. C'est pourquoi Invenenergy désire contribuer à la croissance de la filière éolienne du Québec et contribuer ainsi à la lutte aux changements climatiques.

## 2.5 Activités connexes

Aucune activité connexe n'est prévue lors de la réalisation de ce projet.

## 2.6 Impact cumulatif

L'impact cumulatif du projet éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin aux parcs éoliens avoisinants (parcs éoliens de Témiscouata) sera analysé dans cette étude d'impact.

# 3 Localisation et calendrier de réalisation du projet

## 3.1 Identification et localisation du projet et de ses activités

La zone d'implantation du projet éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin est illustrée sur la carte présentée à l'annexe A. Le projet éolien serait implanté dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent, sur le territoire des MRC de Kamouraska, de Témiscouata et de Rivière-du-Loup, sur le territoire des municipalités de Pohénégamook, de Saint-Honoré-de-Témiscouata et de Saint-Antonin ainsi que sur le TNO Picard. Le plan d'implantation des éoliennes et des chemins d'accès sera présenté dans l'étude d'impact sur l'environnement préparée par l'initiateur.

Les coordonnées géographiques en degrés décimaux du point central du projet sont les suivantes :

X : -69,3172,

Y : 47,6258.

## 3.2 Description du site visé par le projet

Une étude d'impact sur l'environnement sera déposée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Elle comprendra une description détaillée des milieux physique, biologique et humain qui composent la zone d'étude. La configuration du parc éolien sera adaptée en fonction des composantes du milieu récepteur et des résultats des consultations auprès des intervenants du milieu et de la population.

### *Milieu physique*

Le relief de la zone d'étude est montagneux, escarpé et compte des cours d'eau et des lacs. Les éoliennes seront érigées sur des sommets. L'altitude maximale de la zone d'étude est de 666 m. Les conditions météorologiques observées à la station météorologique de Saint-Arsène (altitude 76 m, station la plus

proche), correspondent à une température annuelle moyenne de 3,5 °C et à des précipitations annuelles de 963,5 mm<sup>1</sup>.

### *Milieu biologique*

L'initiateur effectuera des inventaires biologiques sur le territoire. Ces études permettront d'évaluer les impacts potentiels du projet sur le milieu biologique.

Des inventaires fauniques et floristiques sont en cours, notamment des inventaires spécifiques aux rapaces, aux oiseaux migrateurs et aux chauves-souris. Les inventaires permettront d'évaluer si le projet se situe dans un corridor migratoire de rapaces et dans des zones de concentration de chiroptères.

### *Milieu humain*

La zone d'étude est située en milieu forestier sur des terres publiques. Les principaux usages du territoire sont les activités récréotouristiques, les activités acéricoles, la présence d'infrastructures de télécommunication, la chasse et des zones protégées. Les principales composantes reliées au milieu humain qui seront étudiées dans l'étude d'impact sur l'environnement sont l'utilisation du territoire, le transport, le paysage, le patrimoine archéologique et culturel, le climat sonore et les retombées économiques. Une attention particulière sera portée aux sites valorisés pour leurs paysages lors de l'analyse des impacts visuels du projet.

Aucune résidence permanente ne se trouve sur le territoire du projet éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin. Des érablières et des chalets sont présents sur le territoire concerné par le projet; ils sont occupés par des locataires qui pratiquent des activités d'acériculture, de villégiature, de chasse et de pêche.

### **3.3 Calendrier de réalisation du projet**

Les étapes suivantes sont prévues :

Période anticipée	Étape
Juillet 2022	Dépôt des soumissions à Hydro-Québec
Décembre 2022	Annonce des projets retenus par Hydro-Québec
2023 - Été 2024	Planification détaillée et obtention du décret autorisant la réalisation du projet
Automne 2024	Déboisement des superficies requises
2025 - 2026	Construction du parc éolien
Décembre 2026	Mise en service du parc éolien

### **3.4 Plan de localisation**

Le plan de localisation du projet est présenté à l'annexe A.

<sup>1</sup> ECCC, 2022. *Normales climatiques canadiennes – Normales et moyennes climatiques de 1981-2010*. Gouvernement du Canada, Environnement et Changement climatique Canada, repéré à [https://climat.meteo.gc.ca/climate\\_normals/index\\_f.html](https://climat.meteo.gc.ca/climate_normals/index_f.html) en mai 2022.

#### 4 Activités d'information et de consultation du public et des communautés autochtones

Entre août 2021 et mai 2022, les instances suivantes ont été rencontrées :

- Les MRC accueillant le projet (MRC du Témiscouata, de Kamouraska et de Rivière-du-Loup);
- Les municipalités accueillant le projet (Saint-Honoré-de-Témiscouata, Pohénégamook et Saint-Antonin);
- Le Grand Chef Jacques Tremblay et les chefs de la Première Nation Wolastoqiyik Wamsipekuk;
- L'Alliance de l'Est, formée de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent (incluant la Première Nation Wolastoqiyik Wamsipekuk et 8 MRC), la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (incluant 6 MRC), la MRC de Montmagny et la MRC de L'Islet.

Des soirées portes ouvertes ont eu lieu les 17, 18 et 19 mai 2022 dans chacune des MRC accueillant le projet, soit à Pohénégamook, à Saint-Antonin et à Saint-Alexandre-de-Kamouraska. Des annonces publicitaires ont été publiées dans les journaux municipaux et locaux, avant la tenue des portes ouvertes. Lors de ces rencontres, plus de 100 personnes ont été informées et consultées. Une présentation des informations suivantes a été offerte :

- Présentation de l'initiateur;
- Contexte dans lequel s'inscrit le projet éolien;
- Présentation du projet éolien :
  - zone potentielle du parc éolien,
  - configuration potentielle du parc éolien,
  - capacité installée potentielle,
  - nombre approximatif d'éoliennes,
  - retombées économiques estimées,
  - échéancier anticipé du projet,
  - simulations visuelles;
- Suivis fauniques d'un parc éolien;
- Étapes pour la construction d'un parc éolien.

Les activités d'information et de consultation du public et des communautés autochtones ont pour objectif de présenter l'information disponible sur le projet et recueillir les intérêts et les préoccupations des participants.

Les différents intervenants et la population peuvent en tout temps entrer en contact avec l'initiateur et adresser leurs questions ou commentaires. L'initiateur poursuit la consultation et maintient un lien avec les intervenants et la population.

Un comité de liaison sera créé dans les mois suivants l'annonce que le projet éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin est retenu par Hydro-Québec dans le contexte des appels d'offres A/O 2021-01 et A/O 2021-02.

## 5 Description des principaux enjeux et impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur

### 5.1 Description des principaux enjeux du projet

Les principaux enjeux du projet cernés par l'initiateur, les intervenants et la population consultés sont les suivants :

- Maintien de la biodiversité;
- Protection des érablières en exploitation et ayant un potentiel acéricole;
- Calendrier de construction adapté aux périodes de chasse;
- Intégration harmonieuse du projet dans son milieu (p. ex. : infrastructures de télécommunication);
- Protection des espèces à statut particulier;
- Conservation des habitats fauniques et floristiques;
- Protection des milieux hydriques et humides;
- Maintien des usages du territoire;
- Maintien de la qualité de vie;
- Maintien de la qualité des paysages;
- Maintien de l'industrie touristique;
- Lutte aux changements climatiques;
- Remise en état suivant la fin des activités;
- Optimisation des retombées économiques pour le milieu d'accueil.

### 5.2 Description des principaux impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur

L'étude d'impact sur l'environnement présentera une évaluation de l'importance des impacts appréhendés sur les composantes des milieux physique, biologique et humain. L'étude d'impact présentera les mesures d'atténuation qui seront mises en place. Le plan d'implantation des éoliennes et des chemins du parc éolien sera conçu de manière à assurer sa conformité avec l'ensemble des lois et règlements applicables dans le contexte du développement d'un tel projet.

Durant la construction, les principaux impacts appréhendés concernent les peuplements forestiers, les habitats fauniques et les sols en raison des activités de déboisement et de construction des chemins. Quelques cours d'eau seront traversés par des chemins; des impacts potentiels sont appréhendés sur l'habitat du poisson, sur les milieux humides et hydriques et sur la qualité de l'eau. Les résultats seront présentés et analysés dans l'étude d'impact sur l'environnement.

Les méthodes de travail limitant l'excavation des sols et le déboisement ainsi que des pratiques limitant le ruissellement de surface ou l'érosion des sols seront appliquées afin de réduire les impacts potentiels sur le milieu. Les mêmes méthodes permettront de limiter les impacts potentiels du projet sur la faune et la flore. Les pertes inévitables de milieux humides et hydriques feront l'objet d'une compensation, tel que requis par la législation.

Lors de l'exploitation du parc éolien, la distance qui séparera les éoliennes des érablières et des chalets limitera les impacts sonores à ces sites. Des simulations de l'impact sonore du parc éolien seront réalisées. Les éoliennes seront implantées en milieu forestier ce qui limitera les impacts sonores potentiels. L'impact visuel du parc éolien sera évalué à partir des sites d'intérêt et des simulations visuelles permettront d'illustrer l'intégration du projet dans le paysage. Dès la conception du projet, Invenenergy s'est engagé à ne pas installer d'éoliennes dans une zone de 4 km au pourtour du lac Pohénégamook.

En raison du risque de collision avec les éoliennes, les impacts potentiels sur les oiseaux et les chiroptères seront analysés. Comme il est exigé au Québec, un suivi sera effectué durant l'exploitation afin de documenter cet impact.

Des retombées économiques importantes sont attendues au cours du développement, de la construction, de l'exploitation et du démantèlement du parc éolien. La construction et l'exploitation du parc éolien généreront des emplois directs et des retombées indirectes.

## 6 Émission de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) seront principalement liées à l'utilisation d'équipements mobiles (camions, grues, bouteurs, niveleuses) pendant la construction. Globalement, le projet pourra entraîner une réduction des émissions de GES au cours de l'exploitation dans l'éventualité où l'électricité produite par le projet remplacerait une électricité produite à partir d'une énergie fossile. Les nouveaux approvisionnements domestiques pourraient permettre de stimuler l'électrification des transports et la conversion des systèmes de chauffage. Le remplacement de voitures à essence par des voitures électriques et l'abandon des systèmes de chauffage à l'huile pour des systèmes de chauffage à l'électricité sont des exemples qui entraîneront des diminutions de GES.

## 7 Autres renseignements pertinents

Non applicable.

## 8 Déclaration et signature

*Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts, au meilleur de ma connaissance, en date du 14 juillet 2022.*

DocuSigned by:

*Louis Robert*

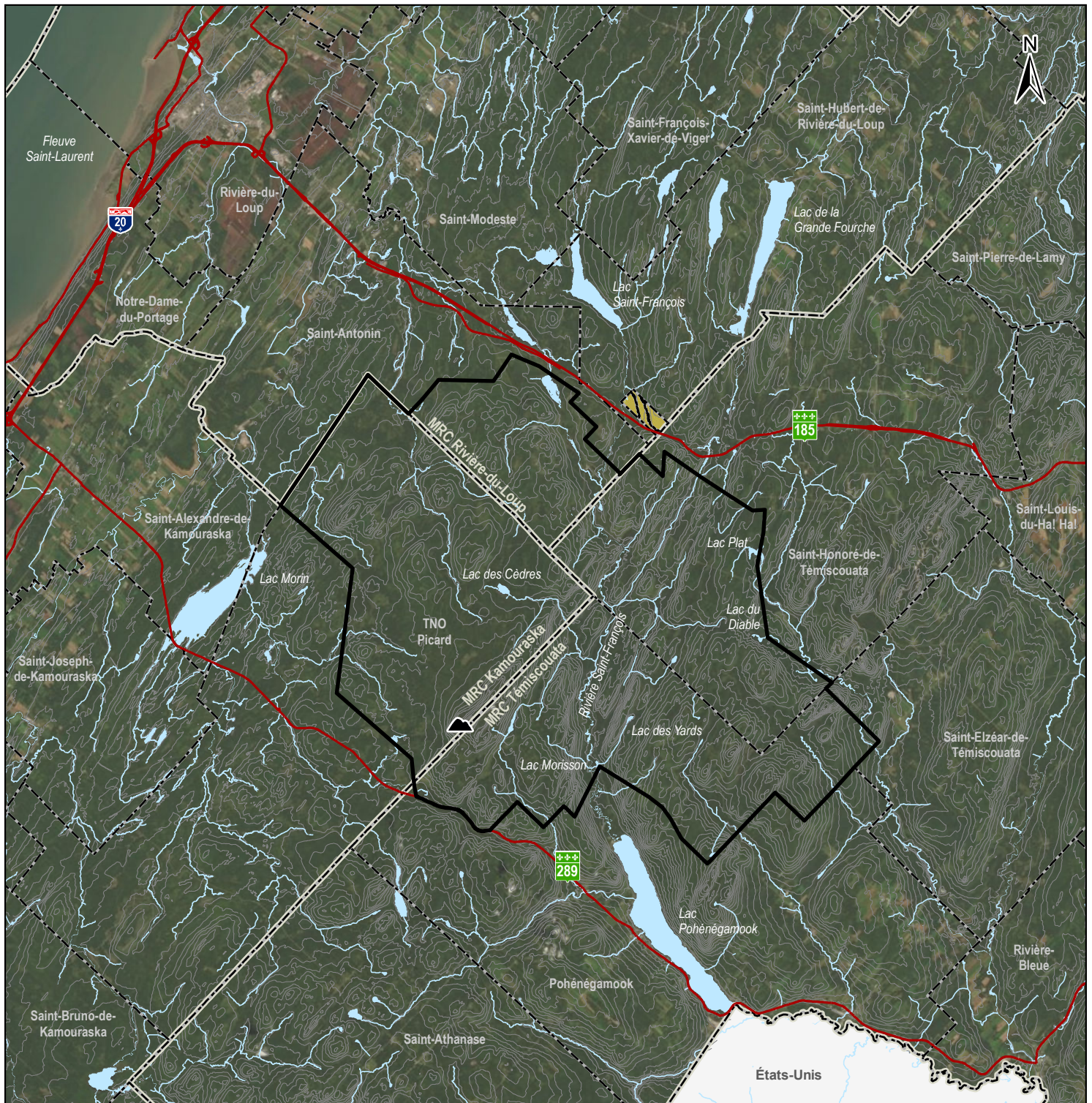
3FC9D2A8975F490...

Louis Robert

Directeur, Développement – Énergies renouvelables  
Énergies renouvelables Invenenergy Canada

## ***Annexe A Localisation du projet***





- Zone d'étude
- Limites municipales
- Limites de MRC
- Territoire autochtone de Kataskomiq
- Route nationale
- Cours d'eau à écoulement permanent
- Plan d'eau
- Courbes de niveau (équid. 20 m)
- Mont Bleu

# Invenergy

Projet éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin

**Figure 1**  
Localisation du projet

**Source:**  
AQRéseau+, 2021  
BDTQ  
BGTÉ  
GRHQ, 2021  
Vivid, 2013  
SDA, 2021

0      2,5      5 km

Nad 83, MTM, Zone 7

**POUR AUTORISATION**  
Le présent document n'est pas issu d'un acte constituant l'exercice de la profession d'ingénieur au sens de l'article 3 de la Loi sur les ingénieurs, et ne doit pas être interprété comme tel. Les travaux et ouvrages sont illustrés et décrits pour fins d'obtention d'autorisations.

Le présent document n'est pas issu d'un acte constituant l'exercice de la profession d'arpenteur-géomètre au sens de l'article 34 de la Loi sur les arpenteurs-géomètres, et ne doit pas être interprété comme tel. Les limites de propriété et le lotissement affichés et décrits sur ce document sont illustrés à titre indicatif seulement et ne doivent servir ni à la délimitation ni au positionnement de propriétés publiques ou privées, rivières, fleuves et autres eaux du Québec, au sens de cette Loi.

25 mai 2022







